



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 02 décembre 2014**

**DELIBERATION N° 2014/12/213 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FCIE A  
L'ENTREPRISES ANTICORROSION SABLAGE THERMOLAQUAGE**

*L'an deux mille quatorze, le mardi 02 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2014 .*

**Présents Titulaires : 41**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Gaël TABARLY, Paul GRAND à Paulette MULLER-DUPONT, Véronique MALY à Bernard PAILLARES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

**Absents Excusés : 2**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François GARRIGUES**

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

L'entreprise AST (Anticorrosion Sablage Thermolaquage), située à Bressols et dirigée par Monsieur Olivier BLACHERE, est une SAS créée en avril 2013. Son activité est la protection et la décoration des métaux, par traitement de surface par impact, préalablement à l'application de peintures en poudre thermodurcissables. Le grenailage, mieux connu sous la dénomination de « sablage », consiste à préparer les surfaces en les rendant propres et aptes à recevoir une peinture industrielle en poudre qui sera cuite dans un four.

Les clients de l'entreprise AST sont divers : serruriers-métalliers, pour le revêtement de portails par exemple ; fabricants et installateurs de luminaires et autres équipements électriques ; équipementiers d'outillages aéronautiques ou automobiles ou agricoles ; matériel de sport ; mobilier de jardin. Pour ces clients, les critères de proximité, de délais d'exécution et de qualités sont essentiels, d'où l'intérêt d'une implantation sur le Grand Montauban qui ne compte qu'une entreprise du même secteur.

L'effectif actuel de l'entreprise est de 3 personnes : Monsieur Olivier BLACHERE assure la fonction de chef d'entreprise et responsable de la production, et il a recruté un sableur et un peintre. Aussi, pour créer cette activité, le chef d'entreprise a aménagé un local qu'il loue sur la zone de Trixe à Bressols.

Le coût total du programme s'élève à 330 853 € réparti comme suit :

- 272 273 € en investissements immobiliers (Les cabines de peinture et grenailage sont considérées comme immobilier dans la mesure où il s'agit d'éléments bâtis)
- 58 580 € en investissements matériels
- Création d'emplois sur 3 ans : 6

Dans le cadre de son projet de développement et afin de réaliser ces investissements, la société AST a sollicité les collectivités dans le cadre d'un accompagnement financier à l'exception du Conseil Régional en raison de la faiblesse de ses capitaux propres pour le moment. Ces derniers s'élèvent à 61 000 €, ce qui impose une subvention maximale du même montant.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20% de l'investissement éligible, le montant d'aide maximum sur l'investissement immobilier est plafonné à 66 170 €, ramenée à 61 000 €, montant des capitaux propres.

Aussi, le Grand Montauban ne pouvant intervenir que sur les investissements immobiliers, et sachant que le Grand Montauban et le Conseil Général ont pour habitude d'intervenir à parité sur les projets pour lesquels ils ont été tous deux sollicités, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban sur l'investissement immobilier :	27 227 €
Aide du Conseil Général sur l'investissement immobilier :	23 322 €
Aide du Conseil Général sur l'investissement matériel :	3 905 €

Soit une subvention totale tous financeurs confondus de 54 454 € soit 16,45 % du programme

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 19 novembre 2014,

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- ↳ d'accorder une aide à la SAS AST d'un montant de 27 227 € dans le cadre de son projet immobilier,
- ↳ d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SAS AST telle qu'annexée à la présente,
- ↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide,

- ↳ d'accorder une aide à la SAS AST d'un montant de 27 227 € dans le cadre de son projet immobilier,
- ↳ d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SAS AST telle qu'annexée à la présente,
- ↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 6.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**04 DEC. 2014**

De sa publication le :

**04 DEC. 2014**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 décembre 2014

La Présidente,  
Brigitte BAREGES